

## QUESTIONS ET RÉPONSES (Q ET R) – v1

### DDP Appel d'offres pour les services d'évaluation de logiciels d'accessibilité

**Date : 2022-09-22**

Organisation : Statistique Canada (StatCan)  
N° de l'invitation : J062088/A  
Autorité contractante : Shuo Chen  
No de téléphone : 343-573-8056  
Adresse électronique : [shuo.chen@statcan.gc.ca](mailto:shuo.chen@statcan.gc.ca)

**Q1 : Pouvez-vous confirmer s'il y a ou non, ou s'il y a eu au cours des 12 derniers mois, un entrepreneur exécutant les services demandés dans cette DDP ? S'il existe un tel entrepreneur, pouvez-vous s'il vous plaît fournir la valeur du contrat et le fournisseur de services ?**

R1 : Aucun entrepreneur au cours des 12 derniers mois. StatCan a déjà conclu un contrat avec Applause App Quality Inc. (entreprise américaine) pour exécuter les services similaires demandés dans la DDP. La valeur du contrat a expiré en avril 2021 pour une faible valeur en dollars de 23 000,00 \$ USD.

**Q2 : Dans la section Exigences obligatoires, le MR1 demandes chaque ressource évaluée (y compris le chef d'équipe) doit avoir :**

• **Certifications dans les lecteurs d'écran suivants : JAWS, NVDA, VoiceOver et Talkback.**

**Toute certification dans ces lecteurs d'écran sera-t-elle acceptée ? Et si non, quelles sont les certifications spécifiques requises ? Enfin, les ressources ont-elles besoin d'une certification dans toutes ou dans une ou plusieurs ?**

R2 : La certification dans un lecteur d'écran est acceptable tant qu'ils ont de l'expérience dans au moins deux d'entre eux.

**Q3 : Le soumissionnaire qui détient déjà des autorisations d'installation doit-il remplir le formulaire FDI (ou FIS) ?**

R3 : Oui, conformément à l'avis relatif aux politiques (AP-106R1) la plus récente du PSC (Programme de sécurité des contrats), les fournisseurs déjà enregistrés dans le PSC qui soumissionnent pour un nouvel approvisionnement avec des exigences de sécurité doivent également remplir le formulaire FDI (ou FIS) même s'ils ont déjà détenir l'habilitation de sécurité de l'organisation nécessaire.

**Q4 : Dans la section 2.2, Soumission des offres, le point 4 indique que les e-mails peuvent être rejetés ou mis en quarantaine s'ils contiennent des pièces jointes avec une extension .pdf. Toutefois, à la section 3.1, Instructions de soumission, il est indiqué que les soumissions techniques et financières, ainsi que les attestations doivent être envoyées au format .pdf. Pourriez-vous s'il vous plaît confirmer le format de fichier dans lequel la proposition doit être livrée et que ce format ne sera pas rejeté par vos serveurs de messagerie ?**

R4 : La section 2.2 mentionnée à propos d'un .pdf crypté peut être mis en quarantaine, pas un PDF normal. Tous les soumissionnaires sont tenus d'utiliser le format PDF pour soumettre leurs propositions.